



Budget

2013



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit



Facteur de cohésion, d'unité et d'égalité, la Justice a fait l'objet d'engagements forts du Président de la République, qui a souhaité que ce ministère soit prioritaire. Le projet de budget que je défendrai devant le Parlement dans les prochaines semaines est à la hauteur de ces engagements.

Dans un contexte où le Gouvernement s'est engagé dans un effort sans précédent de redressement des comptes publics, les moyens alloués au ministère de la Justice progresseront de façon très significative (+4,3%). Alors même que les effectifs de l'État resteront stables, ceux du ministère augmenteront (+500 emplois).

Ces moyens seront mis au service de l'ambition que le Gouvernement a pour la Justice, ils permettront de :

- Refaire de la jeunesse une priorité, et pour cela renforcer la spécificité de la protection judiciaire de la jeunesse, parce qu'un jeune est encore un adulte en devenir, et qu'il faut réaffirmer cette évidence ; des moyens seront octroyés pour que les mesures de prise en charge prononcées par les juges puissent être mises en œuvre rapidement et que les réponses judiciaires soient diversifiées (centres éducatifs fermés, milieu ouvert, classes relais, accompagnement pédopsychiatrique) ;
- Renforcer la justice civile, justice du quotidien souvent méconnue, pour cela des emplois sont créés dans les tribunaux d'instances (principalement des emplois de greffiers), et un important programme immobilier sera conduit pour offrir au justiciable de bonnes conditions d'accueil et aux personnels un cadre de travail satisfaisant ;
- Développer l'application des peines, à la fois en renforçant les effectifs des juges d'application des peines mais aussi ceux des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Accroître les moyens consacrés à la réinsertion pour prévenir la récidive, faire que le temps de la détention soit un temps utile, conformément aux objectifs de la conférence de consensus que j'ai installée le 18 septembre en vue de rechercher une réponse pénale pertinente et partagée ;
- Moderniser l'action du ministère en consacrant des moyens importants au déploiement de grands projets informatiques ;
- Aider les victimes par un effort sans précédent de généralisation des bureaux d'aide aux victimes (BAV) dans l'ensemble des tribunaux de grande instance.

Ces moyens nous aideront à soutenir les réformes à venir, et à donner de l'élan à une Justice à la fois plus efficace et plus humaine au service des citoyens.

Christiane Taubira,
Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Sommaire

	La Justice en 2013 : un budget prioritaire	p. 5
	Rendre plus efficiente la justice des mineurs, et réaffirmer sa spécificité	p. 6
	Politique pénitentiaire : les moyens de la sécurité et de la réinsertion	p. 7
	Renforcer la réponse judiciaire au quotidien	p. 8
	Développer l'aide aux victimes et l'accès au droit	p. 9
	Moderniser le ministère, accompagner les personnels	p. 10

La Justice en 2013 : un budget prioritaire



7,70 milliards €
77 542 emplois

La Justice, un budget prioritaire :

- Un budget en augmentation de 4,3 %
- 1.500 emplois créés sur 2013-2015 dont 500 en 2013

Dans un contexte marqué par le redressement des comptes publics de la France, la Justice bénéficiera d'un effort tout particulier en 2013.

Alors que les dépenses de l'Etat restent en 2013 au niveau de la loi de finances pour 2012, en son sein les dépenses consacrées à la Justice augmentent de 4,3%. Par ailleurs si les effectifs de l'Etat demeurent stables, ceux de la Justice augmentent de 500 emplois (480 pour le ministère de la Justice et 20 pour la justice administrative).

Les moyens obtenus permettront de porter les réformes et les priorités du Gouvernement : renforcer la justice civile, rendre plus efficiente la justice des mineurs en réaffirmant sa spécificité, développer les aménagements de peine et l'insertion pour prévenir la récidive, objet de la conférence de consensus installée le 18 septembre 2012 et développer l'aide aux victimes et l'accès au droit.

La Justice ne s'exonérera pas pour autant de l'effort collectif de redressement budgétaire du Gouvernement :

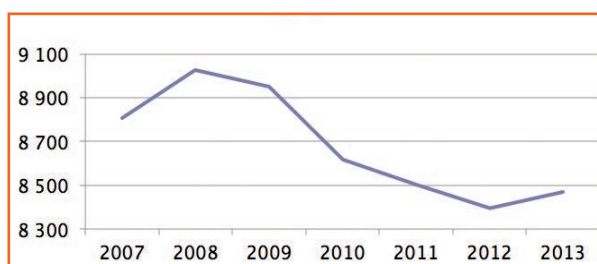
- la politique d'achat sera rationalisée ;
- la politique immobilière sera réexaminée et les projets non financés abandonnés ;
- des redéploiements d'emploi permis par la modernisation des outils informatiques du ministère accompagneront les créations d'emplois pour en démultiplier l'effet ;
- les opérateurs du ministère (ENM, ENG, ENAP, APIJ...) participeront à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Rendre plus efficiente la justice des mineurs, et réaffirmer sa spécificité



**+ 205 emplois (8.470 emplois au total)
+ 2,4 % en crédits soit 791 M€ pour
la protection judiciaire de la jeunesse**

Emplois de la PJJ 2007 - PLF 2013



Réduire les délais de prise en charge

178 emplois d'éducateurs sont créés pour renforcer la prise en charge des mineurs et ainsi tendre sur l'ensemble du territoire à ce que les mesures prononcées par le juge puissent être mises en œuvre au plus dans les 5 jours.

Augmenter la diversité des modes de prise en charge

- 4 nouveaux centres éducatifs fermés seront ouverts (Angoulême, Epinay sur Seine, Cambrai et Marseille), après les 3 centres ouverts fin 2012 ;

- des créations d'emplois pour développer les classes relais ;
- des créations d'emplois de personnels spécialisés pour renforcer la prise en charge pédopsychiatrique des mineurs.

Renforcer le partenariat avec les associations habilitées

Un effort de 10 M€ en 2013 sera fait pour remettre à niveau les associations du secteur habilité, qui permettent au ministère de la Justice d'offrir des réponses diversifiées et adaptées aux mineurs, et ainsi conforter leur solidité financière.

Politique pénitentiaire : les moyens de la sécurité et de la réinsertion



**+133 emplois (35.700 emplois au total)
+ 6,0 % en crédits soit 3.195 M€
pour l'administration pénitentiaire**

Le Gouvernement entend mener une politique pénitentiaire visant à assurer l'exécution des peines prononcées par les tribunaux dans des conditions d'efficacité et de dignité propices à la prévention de la récidive et à la réinsertion, via sa politique immobilière et via les moyens consacrés aux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et l'amélioration des conditions de détention.

Renforcement des effectifs des SPIP et amélioration des conditions de détention (+ 293 emplois)

- Des emplois pour les nouveaux établissements, et pour une politique d'insertion :
 - 183 emplois pour l'ouverture d'établissements livrés en 2013-2014.
 - 63 emplois dans les SPIP pour développer les aménagements de peine.
 - 32 emplois pour développer l'usage du bracelet électronique et limiter la détention.
 - 15 emplois d'aumôniers musulmans pour permettre l'exercice du culte.
- Des redéploiements d'emplois à hauteur de 160 seront réalisés afin de maximiser l'effet des créations nettes.
- Une augmentation de 17% des crédits destinés à la prise en charge médicale des détenus dans les établissements pénitentiaires permettra de remettre à niveau la dotation.

+ 7,8% de crédits immobiliers pour lancer un programme d'envergure, de construction et de réhabilitation qui réponde aux situations de vétusté

• Constructions

Un programme immobilier d'envergure sera amorcé. En 2013, l'établissement de Rodez sera livré et les grands établissements suivants seront lancés : Orléans, Vendin-le-Vieil, Riom, Valence, Beauvais, Draguignan, Majicavo, Ducos, et Papeari.

Des projets qui avaient pu être annoncés par le précédent Gouvernement, sans être financés, ne seront pas repris dans le présent budget triennal.

Le principe de leur réalisation et leur conception seront remis en débat. Ils devront permettre de répondre à l'amélioration des conditions de travail des surveillants et être organisés autour de la journée du détenu. La modalité du partenariat public-privé (PPP), particulièrement dispendieuse pour les finances publiques, ne sera plus retenue pour ces futurs projets.

• Rénovations

Des rénovations lourdes à Fleury-Mérogis, Aix 2 / Les Baumettes, Nantes, Nouméa, et Paris La Santé seront lancées, mais un effort sera également consacré aux rénovations courantes dont l'enveloppe augmentera significativement pour répondre aux situations de vétusté avant qu'elles n'obligent à des investissements massifs.

Une première vague de réalisation d'unités de vie familiale et de parloirs familiaux sera lancée conformément à l'article 36 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, qui concernera tous les établissements pour peine non équipés (35 M€ d'AE).

Renforcer la réponse judiciaire au quotidien



**+142 emplois (31.455 emplois au total)
+ 3,6 % en crédits soit 3.068 M€
pour les services judiciaires**

Les 142 emplois créés s'ajoutent à 150 emplois redéployés permettant ainsi d'allouer :

- 120 emplois pour l'application des peines (80 emplois de juge et 40 emplois pour les greffes chargés de l'exécution et de l'application des peines) pour mettre en œuvre des alternatives à l'incarcération ;
- 142 emplois (2/3 de greffiers et 1/3 de magistrats) pour les tribunaux d'instances et l'amélioration de la justice du quotidien ;
- 30 emplois, pour la justice des mineurs (10 magistrats), pour la collégialité de l'instruction (10 magistrats) et pour faire face à la charge de l'hospitalisation sous contrainte (10 greffiers).

En 2013, un effort équivalent sera mené pour créer des emplois de magistrats et de fonctionnaires. En 2014-2015, afin de poursuivre leur remise à niveau, les créations porteront principalement sur les emplois de fonctionnaires (greffiers essentiellement).

Un effort exceptionnel pour les frais de justice

- + 62 M€ pour les frais de justice, qui passent de 415 M€ à 477 M€ (+15%), ce qui permettra d'accélérer les paiements notamment des interprètes et des analyses spécialisées.

Des efforts de rationalisation à faire sur le fonctionnement courant

- une optimisation des moyens de fonctionnement, via la politique d'achat en particulier, devra être conduite ;
- 3,2 M€ pour expérimenter l'usage de la médiation pour éviter les conflits en matière familiale et pour consolider les espaces de rencontre.

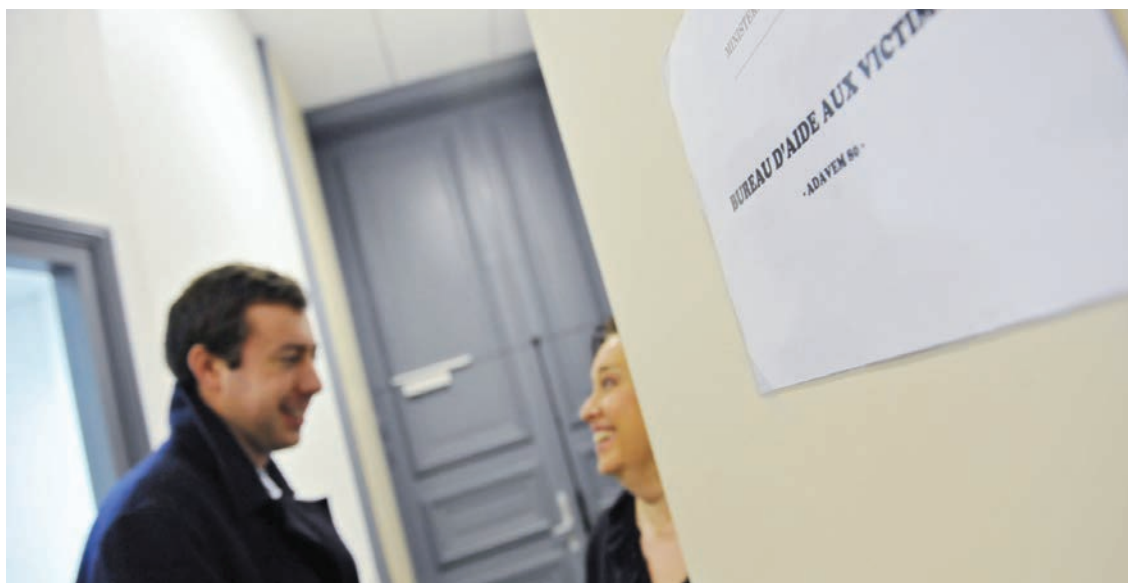
D'importants efforts sur l'immobilier judiciaire

Les opérations de construction ou de rénovation lourde suivantes seront menées : Caen, Chalon, Montmorency, Fort-de-France, Foix, Marseille, Aix, Douai, Pointe-à-Pitre, Strasbourg et Poitiers.

Par ailleurs le budget 2013 permettra d'engager les travaux pour Périgueux, Haguenau, Lons-le-Saunier, Quimper, Limoges, Bourg-en-Bresse, Lisieux, St Malo et Béziers.

A l'exception de l'opération de Caen, déjà très avancée et dont le bâtiment est très délabré, la modalité du partenariat public-privé (PPP) ne sera plus retenue pour les projets futurs, compte tenu de son coût dispendieux. Ainsi les opérations de Lille et de Perpignan, dont la nécessité n'est pas contestée, devront être reprises sous une autre forme.

Développer l'aide aux victimes et l'accès au droit



340 M€ pour l'aide aux victimes et l'accès au droit

+ 16% en crédits (hors impact de la baisse du nombre de garde à vue)

1- L'aide juridictionnelle

1-1- Un ajustement des crédits de l'aide à l'intervention d'avocats pour la garde à vue (-56 M€)

Le nombre d'interventions d'avocat (première audition, prolongation et confrontations) était estimé au lancement de la réforme de la garde à vue à 390.000, l'exécution 2012 attendue sera d'environ 180.000 interventions, du fait de la baisse importante du nombre de gardes à vue. La dotation afférente est ajustée en conséquence sans que cela ait le moindre impact pour les justiciables.

1-2- Une remise à niveau de l'aide juridictionnelle :

Les crédits de l'aide juridictionnelle (AJ) hors aide à l'intervention d'avocat pour les gardes à vue, passent de 233 M€ à 271 M€ soit une augmentation de 16% permettant de remettre à niveau l'AJ, sous-dotée ces dernières années, et ainsi de mieux répondre aux sollicitations des justiciables les plus démunis.

1-3- Doublement des unités de valeur pour les affaires devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) :

Les avocats intervenant pour les contentieux du droit d'asile bénéficiaient d'une rétribution inférieure à celle de droit commun des affaires portées devant les tribunaux administratifs. Ce niveau de rétribution n'incite pas les avocats à se porter volontaires alors que les affaires sont souvent complexes et que les contacts avec les clients sont difficiles en raison de la barrière de la langue. C'est pourquoi le montant de la rétribution sera doublé.

2 - La généralisation à l'ensemble des TGI des bureaux d'aide aux victimes : création de 100 BAV

De 2007 à 2011, 50 bureaux d'aide aux victimes (BAV) ont été créés dans les tribunaux de grande instance, considérant que leur action est déterminante, qu'ils permettent aux associations d'aide aux victimes d'accompagner le justiciable du dépôt de la plainte jusqu'à la décision, 100 nouveaux BAV seront créés en 2013, portant leur nombre total à 150, soit une quasi-généralisation du dispositif à tous les TGI.

Moderniser le ministère, accompagner les personnels



301 M€, + 6,7 % en crédits



Conforter l'action sociale

Dans un contexte de réduction des crédits de fonctionnement, le maintien des crédits d'action sociale permettra :

- d'aider la prise en charge des enfants des agents du ministère travaillant en horaire atypique,
- de poursuivre une politique en faveur du logement social dans les zones soumises à de fortes tensions.

Reconnaître les métiers

Une enveloppe budgétaire de 12,4 M€ sera consacrée :

- à la revalorisation indemnitaire des magistrats (4 M€),
- à des mesures en faveur des agents de l'administration de la protection judiciaire de la jeunesse (1 M€),
- à des mesures en faveur des agents de l'administration pénitentiaire (7 M€).

Une forte priorité donnée aux actions de modernisation du ministère via des projets informatiques structurants

Le doublement des investissements informatiques permettra le déploiement ou le lancement d'applications informatiques majeures, à savoir :

- le Casier judiciaire national : il sera refondu, afin de remédier à son obsolescence, mais aussi pour que la transmission des extraits de condamnation au casier, dont le délai ne cesse de se dégrader, puisse se faire de façon dématérialisée ;

- CASSIOPÉE (procédure pénale) : la généralisation de l'interconnexion avec les applications informatiques utilisées par les différents acteurs de la procédure pénale permettra d'éviter les ressaisies et fluidifiera les processus ;
- GENESIS (gestion des détenus) : succédant à l'application GIDE, dont l'obsolescence empêche les évolutions et renchérit le coût de maintenance, il permettra la gestion de tous les services pénitentiaires qui règlent la vie d'un détenu ;
- valoriser les statistiques ministérielles grâce à un système d'information décisionnel : il n'est pas de décision éclairée sans une juste appréciation des données factuelles. L'amélioration des outils statistiques et informatiques de la Justice vise à fournir aux décideurs nationaux et locaux les outils nécessaires à l'analyse et au pilotage de leur politique publique et de leur action ;
- la plateforme nationale d'interception judiciaire (PNIJ) : le projet de sécurisation du dispositif d'interception judiciaire sera techniquement finalisé pour être mis en œuvre après que toutes les assurances en matière de libertés publiques auront été prises et l'avis de la CNIL recueilli.

Ces investissements pourront permettre également d'améliorer le fonctionnement des services, et de redéployer des effectifs des fonctions support vers les activités tournées vers les justiciables.



www.justice.gouv.fr
le portail de la justice et du droit